

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: **4249**
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 23.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	Pyrocatéchol
Numéro d'article	4249
Numéro d'enregistrement (REACH)	Cette information n'est pas disponible.
No index	604-016-00-4
Numéro CE	204-427-5
Numéro CAS	120-80-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées substance chimique de laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG
Schoemperlenstr. 3-5
D-76185 Karlsruhe
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 721 - 56 06 0

Téléfax: +49 (0) 721 - 56 06 149

e-mail: sicherheit@carlroth.de

Site web: www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

e-mail (personne compétente)

: sicherheit@carlroth.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Nom	Téléphone
Institut National de Recherche et de Sécurité I.N.R.S.	01 45 42 59 59

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.1O	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 3)	H301
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	(Acute Tox. 3)	H311
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Dam. 1)	H318
3.5	mutagénicité sur cellules germinales	(Muta. 2)	H341

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

Danger

Pictogrammes



Mentions de danger

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (en cas d'ingestion).

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H301+H311

Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques (en cas d'ingestion).

P201

Se procurer les instructions avant utilisation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	Pyrocatechol
No index	604-016-00-4
Numéro CE	204-427-5
Numéro CAS	120-80-9
Formule moléculaire	C ₆ H ₆ O ₂
Masse molaire	110,1 g/mol

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours



Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection individuelle du premier sauveteur.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Appeler absolument un médecin.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Pneumonie, Risque de lésions oculaires graves, Cause une irritation légère à modérée, Dyspnée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Considération des autres conseils

Garder sous clef.

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

non pertinent

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identifica- teur	VME [mg/m ³]	VLCT [mg/m ³]	Source
FR	pyrocatechol	120-80-9		VME	20		INRS

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

• type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

• épaisseur de la matière

>0,11 mm.

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	solide (cristalline)
Couleur	blanchâtre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	6 dans 100 g/l'eau à 20 °C
Point de fusion/point de congélation	105 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	245,5 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	127 °C (vase clos)
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
<u>Limites d'explosivité</u>	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	1,97 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	cette information n'est pas disponible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	ces informations ne sont pas disponibles
Pression de vapeur	0,2 hPa à 20 °C 13 hPa à 118 °C
Densité	1,37 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau 235 g/l à 25 °C

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW) 1,94 (ECHA)

Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC) 2,074 (ECHA)

Température d'auto-inflammabilité 510 °C - ECHA

Viscosité non pertinent (matière solide)

Propriétés explosives aucune

Propriétés comburantes aucune

9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Alcalies (bases),
Danger d'explosion: Acide nitrique, Comburants

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. - Rayonnement UV/la lumière naturelle.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Voie d'exposition	Finalité	Valeur	Espèce	Source
oral	LD50	300 mg/kg	rat	ECHA
cutané	LD50	600 mg/kg	rat	ECHA

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Mutagénicité sur cellules germinales:

Susceptible d'induire des anomalies génétiques (en cas d'ingestion)

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

• En cas d'ingestion

Spasmes

• En cas de contact avec les yeux

opacité de la cornée

• En cas d'inhalation

céphalées, Dyspnée

• En cas de contact avec la peau

des données ne sont pas disponibles

Autres informations

Aucune.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Finalité	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	9,2 mg/l	poisson	ECHA	96 heures

12.2 Processus de la dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène: 1,889 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 2,398 mg/mg

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
biotique/abiotique	91 %	19 d
disparition du COD	98 %	4 d
disparition de l'oxygène	83 %	14 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW) 1,94

FBC 3 (ECHA)

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon) 2,074

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Dangereux pour l'eau.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	2811
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
	Composants dangereux	Pyrocatechol
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	6.1 (matières toxiques)
14.4	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	
14.8	Informations pour chacun des règlements types des Nations unies	
	• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)	
	Numéro ONU	2811
	Désignation officielle	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
	Mentions à porter dans le document de bord	UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (pyrocatechol), 6.1, III, (E)
	Classe	6.1
	Code de classification	T2
	Groupe d'emballage	III

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Étiquette(s) de danger 6.1



Dispositions spéciales (DS) 274, 614, 802(ADN)

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5 kg

Catégorie de transport (CT) 2

Code de restriction en tunnels (CRT) E

Numéro d'identification du danger 60

• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU 2811

Désignation officielle TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S.

Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (pyrocatechol), 6.1, III

Classe 6.1

Groupe d'emballage III

Étiquette(s) de danger 6.1



Dispositions spéciales (DS) 223, 274

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5 kg

EmS F-A, S-A

Catégorie de rangement (stowage category) B

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: **4249**

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- **Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Pas énuméré.

- **Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Pas énuméré.

- **Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Pas énuméré.

- **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

pas énuméré

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

pas énuméré

- **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 100 %

- **Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)**

Teneur en COV 100 %

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

pas énuméré

- **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

pas énuméré

- **Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

pas énuméré

Inventaires nationaux

La substance est cotée dans les inventaires nationaux suivants:

- EINECS/ELINCS/NLP (Europe)
- REACH (Europe)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatéchol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
FBC	Facteur de BioConcentration
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H301	toxique en cas d'ingestion
H311	toxique par contact cutané
H315	provoque une irritation cutanée
H318	provoque des lésions oculaires graves
H341	susceptible d'induire des anomalies génétiques (en cas d'ingestion)

fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Pyrocatechol >99 %, pour la biochimie

numéro d'article: 4249

Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.